CHARNY ORÉE DE PUISAYE

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal

MARDI 19 JANVIER 2021



CHARNY ORÉE DE PUISAYE

www.ccop.fr

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2021

À 16 HEURES

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf du mois de janvier à seize heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle CHARNY ORÉE DE PUISAYE dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Elodie MENARD, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mmes et MM. Gérald ALBANO, Nadine BEAUFILS, Pascal BOUDIN, Régine BECUWE, Karine BUSSON, Liliane CARRE, Hervé CHAPUIS, Michèle COIGNOUX, Claude COLLARD, Serge COLOMBINI, Patrice CORBY, Pascal COUILLAULT, Aurélie MOREAU, Max DAVEAU, Éric FLEURY, Claudine LAUBIN, Jean-Pierre GERARDIN, Denis GLEYZE, Brigitte GOUNOT, Laurent GREGOIRE, Reynald HUCK, Fabienne JAVON, Florence LEGAUT MARINGE, Lucile LESINCE, Jean-Christophe LETIERCE, Jean MAHON, Patrice MASSE, Solange MELLIN, Elodie MENARD, Gisèle MIREUX, Bernard MOISSETTE, Sylvie MOLIA, Aurélien PECOT, Fabien PETIT (arrivé à 16 h 55), Pascale SALOU (arrivée à 17 h 04), Nathalie SAULNIER, Hervé RIOTTE, Isabelle ROUX, Daniel ROY, Francis VERPY, Rose-Marie VUILLERMOZ et Arnaud XAINTE.

Absents excusés : Mmes et MM. Patricia CONTRAULT (pouvoir à Francis VERPY), Marie-Hélène FILIE (pouvoir à Gisèle MIREUX), Thierry GAUDIN (pouvoir à Hervé RIOTTE), Franck HORRY (pouvoir à Bernard MOISSETTE), Gaëlle JANNOT (pouvoir à Patrice CORBY), Pascal LECOMTE (pouvoir à Max DAVEAU), Michel PECHART (pouvoir à Patrice CORBY), Karine PONCELET (pouvoir à Michèle COIGNOUX), Michèle RAUST-COUANAULT (pouvoir à Rose-Marie VUILLERMOZ), Arnaud XAINTE (pouvoir à Michèle COIGNOUX).

Absents : Mmes, MM. Stéphanie AELLIG, Corinne DABADIE-MARTIN, Nathalie JARD, Fabien PETIT (arrivé à 16 h 55), Pascale SALOU (arrivée à 17 h 04) et Alain VAVON.

Date de convocation : 13 janvier 2021

Membres afférents au conseil : 55

Membres présents : 41

Membres ayant pris part à la délibération : 51

Mme Le Maire procède à l'appel.

Mme Aurélie MOREAU est désignée secrétaire de séance.

- Mme le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à M. ADINE Alain, bénévole du club de lecture de Charny, décédé le 07 janvier dernier. La médaille de Charny lui sera remise à titre posthume.

- Mme le maire présente à l'assemblée M. Nicolas LE VIGUELLOUX, agent en charge du service Assainissement, M. Franck LEBOEUF en charge de la communication au sein de la collectivité et Mme Déborah BENSOUSSAN, nouvelle Directrice Générale des Services.

- Mme le maire fait un rappel sur le règlement intérieur et notamment sur les articles 31 et 32 relatifs au procès-verbaux et comptes-rendus. Jusqu'à ce jour, seul le compte-rendu qui valait procès-verbal était établi. Il a donc été décidé de mettre en place la rédaction d'un procès-verbal pour chaque séance du conseil municipal.

- Mme le maire demande aux élus que le travail des agents ne soient pas remis en cause.

- **Informations du maire.**

Mme le maire fait part de la démission de Monsieur Bernard MOISSETTE de ses fonctions de 1er adjoint.

- **Informations règlementaires.**

Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.).

2020-36 : **Convention d'occupation précaire d'un bâtiment dénommé « la Grange aux Dîmes » :** Il est autorisé la signature d'une convention d'occupation précaire du bâtiment « La Grange aux Dîmes » situé 4-8, rue de la République à Charny (89120) CHARNY OREE DE PUISAYE, à intervenir entre la Commune de CHARNY OREE DE PUISAYE et l'association AGADOP, représentée par Monsieur Arnauld MERIC DE BELLEFON. La présente convention d'occupation précaire prend effet au 1er janvier 2021 pour s'achever au 31 décembre 2021. Elle pourra être reconduite sur demande expresse de l'occupant pour une durée qui restera à déterminer entre les parties. La présente location est consentie à titre gracieux.

2020-37 : **Acquisition d'un bien par voie de préemption :** La commune a reçu le 06 novembre 2020, une Déclaration d'Intention d'Aliéner n° DIA-2020-068, adressée par Maître Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), en vue de la cession d'une propriété sise 24, rue Louis Vieille à Charny (89120) CHARNY OREE DE PUISAYE, cadastrée 086 AI 92, d'une superficie de 0 a 52 ca et 086 AI 93, d'une superficie de 0 a 50 ca, appartenant aux consorts BOUQUIER, pour un montant de 8 800 €. Considérant que les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUi ont défini la réalisation d'une aire de stationnement sur les parcelles concernées, Il est décidé d'acquérir ce bien, par voie de préemption.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions susvisées prises par Mme le Maire en vertu des délégations de pouvoir.

- **Délibérations**

1 <u>Délibération élection d'un nouvel adjoint au maire à la suite de la démission du 1er adjoint au maire</u>.

Considérant la vacance du poste de 1er adjoint au maire à la suite de la démission de M. Bernard MOISSETTE de ses fonctions de 1er adjoint au maire, de la responsabilité de la commission « Développement Projets, Agriculture, Développement Economique, Commerce et Artisanat, Aménagement Du Territoire, Habitat, Environnement, Urbanisme », adressée à M. le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 21 décembre 2020 ;
Mme le maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer :
1 – Sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 29 septembre 2020 ;
2 – De désigner un nouvel adjoint pour occuper les fonctions de 1er adjoint ;
M. Jean MAHON, 3ème adjoint au maire, propose sa candidature pour occuper les fonctions de 1er adjoint au maire.
Sous la présidence de Mme Elodie MENARD, maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	6
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	41
f. Majorité absolue	25

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean MAHON	34	Trente-quatre
Pascal COUILLAUT	1	Un
Bernard MOISSETTE	3	Trois
Aurélien PECOT	1	Un
Patrice CORBY	1	Un
Jean-Pierre GERARDIN	1	un

M. Jean MAHON a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

⇒ **DECIDE à la majorité (1 voix contre, 48 voix pour), le maintien de 10 adjoints au maire.**

Mme Le Maire déclare le poste de 3ème adjoint vacant.

Arrivée de M. Fabien PETIT à 16 h 55 et de Mme Pascale SALOU à 17 h 04.

2 <u>Délibération indemnités de fonction du nouvel adjoint</u>.

Considérant que le nouvel adjoint était placé au 3ème rang du tableau des adjoints et percevait une indemnité relative à ses fonctions de maire délégué de Villefranche ;

⇒ **DECIDE à l'unanimité, de maintenir les mêmes indemnités au titre de maire délégué de Villefranche pour les fonctions de 1er adjoint.**

3 Délibération autorisant le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des équipements communaux ayant fait l'objet d'un transfert de compétences à la communauté de communes de Puisaye-Forterre.

Considérant que la communauté de communes de Puisaye-Forterre est compétente depuis le 1er janvier 2018 en matière de « solidarités – santé ». Considérant que cette compétence était jusqu'alors détenue par la commune qui s'est dotée d'un ensemble de biens et d'équipements permettant de l'exercer sur le territoire de la commune.

- Maison de la santé

Il convient désormais de mettre l'ensemble de ces biens à disposition de la communauté de communes pour lui permettre d'exercer la compétence nouvellement transférée dans des conditions identiques. Les procédures de mises à disposition de biens sont encadrées par des procès-verbaux précisant la nature, la valeur, l'état des biens et équipements transférés mais également les obligations incombant au bénéficiaire de la mise à disposition. Un projet de procès-verbal a été adressé aux membres avec l'envoi de la convocation pour le bâtiment de la Maison de la santé.

⇒ **APPROUVE à l'unanimité, le projet de procès-verbal de mise à disposition du bâtiment Maison de la Santé ;**

⇒ **AUTORISE à l'unanimité Mme le Maire à signer ce procès-verbal avec la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre.**

4 Délibération approbation du rapport de la CLECT.

Le rapport de la CLECT est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au Conseil Municipal par le président de la commission.

⇒ **APPROUVE à la majorité (1 abstention, 50 voix pour), le présent rapport de la CLECT de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre du 1er décembre 2020.**

⇒ **AUTORISE à l'unanimité, Mme le maire à signer tous documents afférents.**

5 Délibération approbation du montant de l'attribution de compensation dérogatoire.

Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

⇒ **APPROUVE à l'unanimité, le montant dérogatoire d'attribution de compensation de 427 597,74 € pour la commune de CHARNY OREE DE PUISAYE, tel que proposé par la CLECT dans son rapport établi le 1er décembre 2020 ;**

⇒ **AUTORISE à l'unanimité, Mme le maire à signer tous documents afférents.**

6 Délibération cession d'une parcelle à Charny cadastrée 086 AE 158.

Vu la demande formulée par M. LASNE Médhi et Mme PRADIER Floriane demeurant 4, route de Courboissy à Charny ont sollicité l'acquisition de la parcelle cadastrée 086 AE 158, d'une superficie de 440 M², attenant à leur propriété ;

⇒ **APPROUVE à l'unanimité, la cession de la parcelle communale cadastrée 086 AE 158, d'une superficie de 440 M², à M. LASNE Médhi et Mme PRADIER Floriane, au prix de 6 710 € ;**

⇒ **AUTORISE à l'unanimité, le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.**

7 Délibération annulation vente lot 31 lotissement Les Vignes de la Sablonnière et renonciation de la clause pénale.

Par délibération n° 2020-096 du 29 septembre 2020, le conseil municipal approuvait la vente du lot 31 du lotissement Les Vignes de la Sablonnière à M. DUBUC Ludovic et Mme BOITELET Aurore, cadastré 086 AB 165, d'une contenance de 1 036 M², pour un prix total de 25 900 €. Une promesse de vente en amont de l'acte définitif a été signée entre les parties le 12 novembre 2020. Les futurs acquéreurs ont fait part de leur rétractation concernant l'achat de ce terrain et sollicite la renonciation de la clause pénale incluse dans le compromis de vente correspondant à 10 % du prix de vente.

⇒ **ANNULE à l'unanimité, la délibération n° 2020-096 du 29 septembre 2020 ;**

⇒ **REFUSE à la majorité (39 voix pour, 2 abstentions, 10 voix contre) la renonciation de la clause pénale ;**

⇒ **AUTORISE à l'unanimité, Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

8 Délibération acquisition d'un bâtiment à l'euro symbolique.

Mme le maire expose que la commune de CHARNY OREE DE PUISAYE est propriétaire d'un terrain cadastré 086 AK 237, situé 2, rue du Tacot à Charny. Ce terrain était mis à disposition auprès de la SAUR sur lequel elle a construit dans les années 2000, un bâtiment d'une superficie de 193,50 M², constitué de garages et de bureaux. Ne présentant plus aucun intérêt, la SAUR propose à la commune la cession de ce bâtiment pour la valeur symbolique de 1 €.

⇒ **APPROUVE à l'unanimité, l'acquisition d'un bâtiment situé sur le terrain communal cadastré 086 AK 237 à l'euro symbolique ;**

⇒ **AUTORISE à l'unanimité, Mme le maire à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de la Commune de CHARNY OREE DE PUISAYE en l'étude de Me BELLIAU, notaire à Charny – 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la Commune de CHARNY OREE DE PUISAYE, qui s'y engage expressément.**

9 Délibération Décision Modificative Budget Principal.

Il y a lieu prendre la décision modificative suivante sur le Budget Principal :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 022 022 020	163 671,00		Dépenses de fonctionnement imprévues
R F 73 7381 020 /CCOP9	163 671,00		Taxe additionnelle

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		163 671,00
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures		163 671,00
	Réductions		
Equilibre :	**Ouv. - Red.**		

EQUILIBRE

Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

⇒ **APPROUVE à l'unanimité, ces votes de crédits.**

10 Délibération Décision Modificative sur le Budget Annexe Lotissement Charny.

Il y a lieu de prendre la décision modificative suivante afin d'inscrire les frais de dossier correspondants :

Imputation	Ouvert	Réduit	Commentaires
D F 011 605		420,00 €	Achat de matériel
D F 66 6688	420,00 €		Autres charges financières

⇒ **APPROUVE à l'unanimité, ces votes de crédits.**

11 Délibération fixant le tarif des repas servis dans les cantines scolaires.

Il est proposé de procéder à une augmentation du tarif de l'ordre de 1,41 % à partir du 1er septembre 2021. Le repas par élève passerait ainsi de 3,55 € à 3,60 €.

⇒ **FIXE à la majorité (2 voix contre, 2 abstentions, 47 voix pour), le tarif des repas servis dans les cantines scolaires à 3,60 €, applicable à partir du 1er septembre 2021.**

12 Délibération modification temps de travail hebdomadaire inférieur de 10%.

Un agent du pôle scolaire souhaite bénéficier d'une réduction d'une heure de son temps de travail hebdomadaire.

⇒ **DÉCIDE à l'unanimité, de porter, à compter du 1er février 2021, de 35 heures *(temps de travail initial)* à 34 heures *(temps de travail modifié)* le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi de personnel polyvalent en restauration et chargé de propreté des locaux.**

⇒ **DÉCIDE à l'unanimité, de modifier ainsi le tableau des emplois.**

13 Délibération remplacement de M. Jean MAHON à la commission communautaire « Petite Enfance» par un membre du conseil municipal.

À la suite du départ de M. Jean MAHON de la commission communautaire « Petite Enfance », Mme Pascale SALOU a fait part de son souhait pour intégrer cette commission.

⇒ **DESIGNE à l'unanimité, Mme Pascale SALOU pour siéger au sein de la commission communautaire « Petite Enfance ».**

14 <u>Délibération motion de soutien au SAMU-CRRAI 15 de l'Yonne</u>.

Mme le maire fait savoir que depuis plus de trois ans, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté, qui est l'agent du Gouvernement nommé pour diriger les services administratifs territoriaux du Ministère de la Santé, s'obstine, malgré l'opposition unanime des acteurs de terrain à vouloir supprimer le centre de réception et régulation des appels d'urgence de l'Yonne (CRRA 15) situé au sein du Centre Hospitalier d'Auxerre afin de le transférer au Centre Hospitalier Universitaire de Dijon.

⇒ **DECIDE à l'unanimité,**

- **De soutenir le Collectif départemental de défense des urgences et des secours de l'Yonne ;**
- **De refuser la suppression du « centre 15 » actuellement localisé au Centre Hospitalier d'Auxerre et son transfert à Dijon ;**
- **De demander au Président de la République, au Premier Ministre, au Ministre des Solidarités et de la Santé, ainsi qu'à l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté, de faire enfin confiance aux acteurs de terrain, en leur donnant la liberté de créer, au service des habitants de l'Yonne, un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours ;**
- **De soutenir la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours, qui recevrait et régulerait tous les appels adressés aux numéros des appels d'urgence et de secours (15 / 18 / ...), et qui se substituerait alors, dans notre département de l'Yonne, au numéro d'aide médicale urgente, au numéro de permanence des soins ainsi qu'au numéro dédié aux secours ;**
- **D'approuver la proposition de loi, déposée en décembre 2020 à l'Assemblée Nationale par M. Guillaume LARRIVÉ, Député de l'Yonne, cosignée par M. André VILLIERS, Député de l'Yonne et plusieurs de leurs collègues, facilitant la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours.**

Affaires diverses.

- Piscine de Toucy : Mme le maire fait savoir que la commune de CHARNY OREE DE PUISAYE a voté contre les options relatives à la piscine de Toucy proposées par la communauté de communes.
- Praticiens : Mme le maire fait savoir que le cabinet éphémère fermera ses portes le 31 mars 2021. La dentiste de Charny approche de la retraite et n'a pas de remplaçant. Mme Aurélie MOREAU fait part d'une prochaine entrevue avec l'ARS pour trouver une solution.
- Centre de vaccination : Mme le maire informe sur les centres de vaccination qui sont situés à Toucy, Auxerre, Sens, Avallon, Joigny et Tonnerre et fait part de sa demande pour obtenir des jours de vaccination sur le territoire communal ou d'avoir des transports.

- Piscine de Charny : A la question de M. Jean-Christophe LETIERCE concernant la rénovation de la piscine de Charny, Mme le maire soumet la possibilité de reprendre cet équipement pour l'intégrer dans le projet du plateau sportif.

- Petites Villes de Demain : Mme Rose-Marie VUILLERMOZ souhaite connaître les projets pour la commune de CHARNY OREE DE PUISAYE concernant le dispositif Petites Villes de Demain. Mme le maire fait savoir qu'il est encore trop tôt pour parler de ce dispositif qui en est à ses débuts. Ce programme est axé sur la rénovation de bâtiments public et locatif, de revitalisation du centre bourg au niveau commercial. Un travail reste à faire pour Charny.

- Dispositif régional « Générateur » : M. Jean-Christophe LETIERCE souhaite connaître l'avancée du dispositif « Générateur » mis en place par l'ancienne mandature. M. Jean MAHON explique que la phase 2 a été engagée. 14 000 € ont été versés sur les 25 000 € prévus.

- Bons d'achat : M. Jean MAHON fait savoir que les bons d'achat seront mis en place à condition que tous les commerces locaux soient ouverts. Une majorité des commerces devra être adhérente.

- Journée Mondiale du Bénévolat : Mme Fabienne JAVON fait un résumé de la cérémonie qui s'est déroulé samedi 16 janvier 2021 à Charny, relative à l'hommage rendu aux bénévoles. Ont été récompensés pour leur engagement Mmes Nathalie TAVERNIER, Edith BARILLON, MM. Gérard LÉCOLE et René DUPUIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 25

Le Maire,

Elodie MENARD

